

70106 Code INSEE	BUFFIGNECOURT Commune	DM 2014
---------------------	--------------------------	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1
Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	8
VOTES : Contre	0
Pour	8
Date de convocation :	02/12/2014

L'an 2014, le 09/12/2014, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de DUCHET Christel, Maire.

Objet : DM N° 1 Présents : DUCHET C, GUYOT F, KOOS A, HECHT C, GRANDGIRARD E, SAUTER C, PERRIN L, POTHIER M
Absents non excusés: BOULET JP, PERRIN H

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 000.00 €	
D 6533 : Cotisations retraite élus		1 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 000.00 €

Certifié exécutoire par DUCHET Christel, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/12/2014 et de la publication le 10/12/2014.

A Buffignécourt, le 10/12/2014.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

Commune

BUFFIGNECOURT

Envoyé en préfecture le 10/12/2014

Reçu en préfecture le 10/12/2014

Affiché le 10/12/14

Bernaer
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	8
-votants	8
-absents	2
-exclus	0

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 09 décembre 2014

L'an deux mille quatorze le 09 décembre à 20 heures 00 .

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

Date de convocation :
02/12/2014
Date d'affichage :
10/12/2014

**PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E,
KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L, SAUTER C**

ABSENTS NON EXCUSES : PERRIN H, BOULET J.P,

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

OBJET :
Cotisation FONPEL

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal son souhait de cotiser au régime de retraite complémentaire FONPEL au taux maximum de 8% des indemnités brutes annuelles.

Cette cotisation se traduira par un paiement de la part de la commune de 8% annuelle et une participation équivalente pour Madame Le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces conditions de cotisations et autorise Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires pour ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire

Pour extrait conforme :



Commune

BUFFIGNECOURT

Envoyé en préfecture le 10/12/2014

Reçu en préfecture le 10/12/2014

Affiché le 10/12/14

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	8
-votants	8
-absents	2
-exclus	0

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 09 décembre 2014

L'an deux mille quatorze le 09 décembre à 20 heures 00 .

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

Date de convocation :

02/12/2014

Date d'affichage :

10/12/2014

**PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E,
KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L, SAUTER C**

ABSENTS NON EXCUSES : PERRIN H, BOULET J.P,

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide d'offrir à Monsieur FORIN Didier, agent d'entretien et Madame MASSON Isabelle adjoint administratif un bon cadeau de 150€ chacun pour la fin d'année.

OBJET :
Bon achat fin d'année

8 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire

Pour extrait conforme :



Commune

BUFFIGNECOURT

Envoyé en préfecture le 10/12/2014

Reçu en préfecture le 10/12/2014

Affiché le 20/12/14

Bersier
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	8
-votants	8
-absents	2
-exclus	0

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 09 décembre 2014

L'an deux mille quatorze le 09 décembre à 20 heures 00 .

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

Date de convocation :

02/12/2014

Date d'affichage :

10/12/2014

PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E,
KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L, SAUTER C

ABSENTS NON EXCUSES : PERRIN H, BOULET J.P,

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Le Conseil Municipal

OBJET :
Approbation du
rapport de la
commission locale
d'évaluation des
charges transférées
de Terres de Saône

Vu l'article 1609 noniès C du Code général des Impôts,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificatives pour 2012, et plus précisément l'article 40 énumérant les modalités de fixation des attributions de compensation en cas de fusion d'EPCI,

Vu l'arrêté Préfectoral D2-I-2013 n°873 du 30 mai 2013 modifié par les arrêtés D2-I-2013 n°906 du 06 juin 2013, D2-I-2013 n°1411 du 05 septembre 2013 portant création de la communauté de communes Terres de Saône issue de la fusion des communautés de communes Agir Ensemble, Saône Jolie et Six Villages et intégration des communes isolées de Bourguignon-lès-Conflans, Breurey-lès-Faverney et Vilory,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation validé le 20/10/2014,

Le Maire informe le conseil que suite à l'arrêté Préfectoral D2-I-2013 n°873 du 30 mai 2013 modifié par les arrêtés D2-I-2013 n°906 du 06 juin 2013, D2-I-2013 n°1411 du 05 septembre 2013 portant création de la communauté de communes Terres de Saône issue de la fusion des communautés de communes Agir Ensemble, Saône Jolie et Six Villages et intégration des communes isolées de Bourguignon-lès-Conflans, Breurey-lès-Faverney et Vilory, la commission locale d'évaluation des charges transférées de Terres de Saône s'est réunie le 20/10/2014 pour définir le montant de l'allocation compensatrice de toutes les communes adhérentes. Ainsi, un rapport a été établi par la commission et a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 17/11/2014.

Désormais, il convient d'approuver ce rapport.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées daté du 20/10/2014.

La somme correspondante sera versée par Terres de Saône à la commune (ou sera reversée par la commune à Terres de Saône) par douzième.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
DUCHET Christel

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christel Duchet', is written over a circular official stamp. The stamp is faint and contains some illegible text, likely the name of the commune and the title of the official.

Commune

BUFFIGNECOURT

Envoyé en préfecture le 10/12/2014

Reçu en préfecture le 10/12/2014

Affiché le 10/12/14

LOGO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	8
-votants	8
-absents	2
-exclus	0

Séance du 09 décembre 2014

L'an deux mille quatorze le 09 décembre à 20 heures 00 .

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

Date de convocation :

02/12/2014

Date d'affichage :

10/12/2014

PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E,
KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L, SAUTER C

ABSENTS NON EXCUSES : PERRIN H, BOULET J.P,

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que les locaux de la mairie sont utilisés par l'association foncière de la commune, notamment pour le secrétariat.

Il serait donc opportun d'établir une convention de participation aux frais (chauffage, électricité, frais de maintenance Magnus) à hauteur de 150€.

A compter du 1^{er} janvier 2015, cette convention annuelle sera établie du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2015 et sera renouvelée par tacite reconduction jusqu'à la fin du mandat.

La première participation sera demandée au 01^{er} décembre 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, acceptent cette proposition et autorise Madame Le Maire à signer une convention avec l'association foncière de Buffignécourt.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire

Pour extrait conforme :

